

## SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

---

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt -quatre novembre à vingt heures

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

17 novembre 2023

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

Etaient présents :

Messieurs : JEANNE Thierry, BELLACICCO Gilles,  
SAUZET Claude, TROUSSEAU Roland, BLOMMAERT Gilbert,  
Mesdames, GRIMM Martine, CONFIAC Ingrid, GILLIS Renée-Claire,  
CLAUDEON Carole, SAILLIOT Elise,

Absents :

BALLERINI Bernard, excusé, a donné pouvoir à Philippe PASDELOUP  
BAYEUX Franck, excusé, a donné pouvoir à Renée-Claire GILLIS  
BAUDET Vanessa, excusée, a donné pouvoir à Elise SAILLIOT

Secrétaire : Thierry JEANNE

---

**LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 12 octobre 2023**

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 12 octobre 2023,

Monsieur le Maire informe l'enlèvement d'une délibération à l'ordre du jour intitulée « SMTS/nomination d'un délégué suppléant suite à démission », celle-ci ayant été prise en Janvier 2022. En revanche, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si une autre délibération peut être rajoutée pour accepter la donation d'un véhicule.

---

**Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer des décisions modificatives budgétaires sur le budget annexe de l'eau/assainissement ainsi que sur le budget principal.

1°) en effet après contrôle des services de la Trésorerie de Mantes-la-Jolie, il s'avère que des dépenses à amortir, héritées entre autre lors de la dissolution du SIAV et du SIGEP sur le budget annexe, ne l'ont jamais été. Il convient donc de régulariser ces opérations (2012 à 2023) en les intégrant au budget annexe, qui créeront une hausse des dépenses de fonctionnement au compte 6811 "dotation aux amortissements" et au hausse des recettes d'investissement au compte 28156 "amortissement"

Compte tenue des crédits déjà votés au budget annexe, la décision modificative proposée est la suivante :

---

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
chap	art	désignation	baisse crédits	hausse crédits	baisse crédits	hausse crédits
*042	6811	dotation amortissements		92 171,04		
	67	678 autres dépenses except	92 171,04			
total			92171,04	92 171,04		

SECTION D'INVESTISSEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
chap	art	désignation	baisse crédits	hausse crédits	baisse crédits	hausse crédits
*040	28156	amortissements				92021,52
*040	28158	amortissements autres				149,52
	23	231 travaux		92171,04		
total				92 171,04		92171,04

2°) par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il convient de corriger la décision modificative budgétaire prise lors du dernier conseil municipal pour intégrer les résultats du SMRVA dissou, et de la reprendre une erreur de compte ayant été constatée par les services de la Trésorerie pour la reprise en investissement ; de plus, des dépenses d'investissement non budgétées sont à prévoir (solde dépenses éclairage public LED, ainsi que le remplacement de deux chaudières). Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
chap	art	désignation	baisse crédit	hausse crédits	baisse crédits	hausse crédits
*002						2212,92
	23	virement à section invest		3212,92		
	658881	charges exceptionnelle	1000			
			2212,92			2212,92
SECTION D'INVESTISSEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
chap	art	désignation	baisse crédit	hausse crédits	baisse crédits	hausse crédits
*001			9724,94			
*021		virement du fonctionnement				3212,92
	21	21531 (chaudières)		11500		
	op 24	21538 EP LED		1437,86		
total			9724,94	12937,86		
			3212,92			3212,92

Le Conseil municipal  
Ouïe l'exposé du Maire,

Prend note et adopte les décisions modificatives budgétaires telles que propose ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

### **Acceptation Don d'un véhicule du Conseil départemental**

---

Dans le cadre de l'opération de don de véhicules lancée par le Département des Yvelines, Monsieur le Maire rappelle que la commune s'était portée candidate. Les services du Département viennent de nous prévenir que la commune été retenue.

Le véhicule est une voiture de marque Peugeot type 108.

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 11 avril 1957,

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don qui sera officialisé par le biais d'une convention de don signée de Monsieur le Président du Conseil Départemental et le Maire.

Après discussion l'acceptation du don est passé au vote.

Par 0 abstention

Par 10 voix POUR

Mesdames GRIMM, GILLIS, CLAUDEON et Monsieur BAYEUX par procuration se prononcent Par 4 voix CONTRE

Le Conseil municipal,

Accepte la donation du véhicule par le Département des Yvelines à la Commune,  
Autorise Monsieur le Maire a signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

### **Questions informations diverses**

---

Travaux de réfection du tennis. Monsieur Trousseau Maire-Adjoint, fait part de l'état du terrain de tennis qui nécessite une grosse réfection. Un premier devis a été demandé par l'association chargée de la gestion du tennis. Face au montant il faut lancer une recherche de subventions notamment auprès du Département.

Info arbre sur RD 983 : le tronçon de route de la RD983 concerné par l'élagage de l'arbre qui menace de tomber, se situe en agglomération ; aussi un arrêté du Maire va devoir être pris pour mettre en alternat la circulation, le temps de l'élagage avec ampliation au Préfet et information auprès du service du Département. L'entreprise retenue pour effectuer cette coupe devrait intervenir prochainement.

Rue de Paris panneaux cassés : commande en cours pour remplacer flèches signalétiques cassées.

Information transport scolaire du SIVOS. En raison de travaux d'ENEDIS bloquant la côte de Boinvilliers sur la commune de Rosay, une petite déviation du car devra être mise en place prolongeant de 3 km le parcours scolaire.

Réunion du SIEED. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nouvelle réglementation sur les bio déchets ; ils devront être traités séparément. Le SIEED va continuer de mettre à disposition des composteurs (15€ prix de base) ainsi que la mise à disposition aux communes, d'un composteur général pour les particuliers n'en ayant pas. Une question se pose de mettre ou non des composteurs collectifs à disposition des usagers, qui se chargera du suivi ?

---

Suite aux dernières cérémonies commémoratives et manifestations organisées par l'ASCV, Monsieur le Maire remercie les élus ayant été présents. Il rappelle par ailleurs l'engagement qu'un élu prend lorsque celui-ci décide de devenir conseiller municipal ; sa présence à tout type de manifestation et/ou cérémonies est un devoir de représentation de la commune et montre l'intérêt qu'il porte à son élection

son attachement à renforcer la cohésion du village et le lien social avec les habitants.

---

Dates à retenir :

Samedi 2 décembre : les membres du CCAS ont le plaisir d'inviter nos aînés au traditionnel repas de Noël

Samedi 9 décembre : spectacle pour les 0 / 10 ans avec distribution cadeaux pour petits et Anciens

Samedi 16 décembre : pièce de théâtre à 20h.

---

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures

---